



COMMUNE DE MEX

**PREAVIS no 3/2011
de la Municipalité à son Conseil général
relatif à l'achat de la parcelle no 297 sur le territoire de la commune et propriété de la
commune de Villars-Ste-Croix**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité sollicite par le présent préavis l'autorisation du Conseil général de procéder à l'achat de la parcelle 297 de 676 m², propriété de la Commune de Villars-Ste-Croix

Justification de la proposition d'achat

Sur cette parcelle se trouve l'ancien réservoir communal de Villars-Ste-Croix. Depuis la constitution de l'EIEVMV (Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix) en 2004, ce réservoir n'est plus en exploitation. Notre commune possède la parcelle no 209 qui est adjacente. Cette dernière comprend notamment une place de jeux et un abri de protection civile.

La municipalité estime qu'il est dans l'intérêt de la commune d'augmenter son patrimoine foncier, d'autant plus que la surface nouvelle constituera un bien laissant ouvert d'éventuelles autres affectations dans le futur. En effet, cette acquisition permettra d'augmenter la surface du terrain communal actuel qui est de 1055m² à 1731m² en zone villas. Nous rappelons que selon le règlement communal sur la police des constructions la surface minimale pour implanter une villa individuelle est de 1200 m² et pour une villa jumelle de 1500m².

Prix de vente

La commune de Villars-Ste-Croix souhaitait vendre ce terrain pour le prix de CHF 120'000.-. Plusieurs échanges aussi bien verbaux qu'écrits ont eu lieu afin de négocier le prix d'achat. En finalité les municipalités de Villars Ste croix et de Mex se sont mise d'accord sur un prix de vente de CHF 85'000.- plus les frais de vente qui se montent à environ CHF 4'000.-.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix, dans sa séance du 23 juin 2011 a accepté le principe de cette vente.

Conclusion

Par cet achat, la Municipalité estime que la commune fait une bonne affaire, non seulement elle augmente son patrimoine foncier, mais elle acquiert une parcelle en zone constructible.

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

Vu le préavis N° 3/2011 relatif à l'achat de la parcelle 297, propriété de la Commune de Villars-Ste-Croix

- Ouï le rapport de la Commission ad hoc, chargée de l'étude de cet objet,
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour du Conseil général

Décide :


- d'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle 297, propriété de la commune de Villars-Ste-Croix pour le prix de CHF 85'000.- plus les frais de vente

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 septembre 2011

Le Syndic 
M. Buttin

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire 
R. Marendaz



Ce 30 juillet 2011